

LE PRÉSIDENT

Jean-Marie LE PEN
Président du Front National
Candidat à l'élection présidentielle

Au

COMITE DE LIAISON DES
ASSOCIATIONS NATIONALES DE RAPATRIES
7, rue Pierre Girard
75019 PARIS

Saint-Cloud, le 14 mars 2007

Messieurs,

Suite à votre questionnaire, je tiens à vous répondre non pas de façon électoraliste, ce que font la plupart des candidats, mais en vous exposant tout simplement quelles sont mes idées sur le drame que vous avez vécu, et mes positions constantes depuis la fin de ce qui fut appelé « la guerre d'Algérie ».

J'emploie ce terme, car il fut utilisé officiellement par le parlement en 1999, bien qu'à mes yeux ces « événements » qui se sont déroulés sur le territoire de départements sous souveraineté française, n'ont jamais opposé ni deux peuples, ni deux Etats.

Si je suis élu, peut-être grâce à vous, Président de la République, il est bien entendu que j'exigerai en tout premier lieu le respect de vos morts et des cimetières que vous avez laissés là-bas et qui sont, comme les lois internationales le stipulent, sous la responsabilité du gouvernement Algérien. Ce dernier n'a jamais rien fait pour les protéger, que ces sépultures soient juives, chrétiennes ou musulmanes.

Je n'accepterai jamais non plus la date du 19 mars 1962 commémorant soi disant la fin de ces événements.

J'exigerai que les hommes de nos troupes supplétives, plus communément dénommés harkis, puissent bénéficier des avantages prévus par les accords d'Evian que le FLN n'a jamais respectés, ainsi que le droit de retourner, s'ils le désirent, visiter leurs villages et leurs régions de naissance, et revoir leurs familles ou, malheureusement, ce qu'il en reste.

Je n'oublierai pas que cet exode vous a été imposé par décision politique personnelle du général De Gaulle, alors que l'armée française n'avait pas perdu la guerre, bien au contraire, et que les musulmans fidèles, présents au combat dans notre armée, étaient dix fois supérieurs à ce qu'alignait le FLN en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Le gouvernement que je nommerai aura par la suite pour principale mission d'adopter une loi circonstancielle, qui affirmera la reconnaissance officielle de la responsabilité de l'Etat dans le drame des harkis et de leurs familles, et des Français de toutes confessions.

Je ferai mettre en place une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et ferai mener à bien, une fois pour toutes, les enquêtes nécessaires pour connaître enfin le sort réel de nos malheureux concitoyens, chrétiens, juifs ou musulmans, disparus en 1962.

Je diligenterai, sous responsabilité du Ministère des Affaires étrangères, un audit de terrain pour chiffrer le plus exactement possible le montant exact des biens dont nos compatriotes originaires d'Algérie et de Tunisie, ont été spoliés, afin d'obtenir de ces Etats réparation financière et respect des engagements pris par traités ou accords locaux, jamais respectés.

Je pense que rien de sérieux ne peut être fait, sans la mise en ordre effective des archives de la période où l'Algérie était Française, état civil et nationalité inclus ;

Je donnerai ordre pour que par des méthodes modernes existant aujourd'hui, toutes les archives soient accessibles en métropole. Cela permettrait non seulement que nos compatriotes, de toutes religions, rapatriés puissent les consulter, mais aussi viserait à l'écriture objective d'une part essentielle de l'histoire de France depuis la conquête de l'Algérie, jusqu'à l'abandon gaulliste.

Je me pencherai sur les problèmes de nationalité, afin que cessent les multiples tracasseries administratives dont vous êtes tous l'objet pour obtenir vos documents d'état civil, ce qui vous oblige aujourd'hui... de multiples fois, à devoir prouver inlassablement votre nationalité, ce qui est honteux !

Il est bien certain que votre rattachement administratif au Ministère des Affaires étrangères, crée chaque jour l'irritation par la confusion qui est faite entre « rapatriés » et « immigrés ».

Enfants d'une nation deux fois millénaire, nous savons qu'une civilisation se définit tant par le respect de la vie, que par celui du repos éternel de ses morts.

Vous, vous avez tout perdu, et en plus de vos biens matériels, les sépultures de ceux que vous aimiez et qui reposent là-bas dans ce pays qu'ils ont tant aimé. En tant que fils de France, mais aussi enfant de Bretagne, je comprends tout cela.

Je veillerai donc tout particulièrement à ces problèmes. Nous remettrons vos cimetières en état, qu'ils soient civils, de toutes confessions, mais aussi ceux où reposent les soldats qui sont tombés pour la patrie et une certaine idée de la France, les héros des Dardanelles ou de Verdun, de la Champagne ou du Chemin des Dames en passant par le Garigliano Cassino, Toulon, Colmar et Strasbourg.

Je me garderai bien d'oublier les morts de Mers el-Kébir et pour eux, je demanderai le rapatriement de la totalité des corps qui seront enterrés avec honneur dans un mausolée en Bretagne, dont beaucoup sont originaires.

Je ferai en sorte que toute la vérité soit dite, écrite et diffusée, afin que les gouvernements responsables et les hommes aux ordres portent toute la charge de leur honte, de leur déshonneur

et de leur trahison en ce qui concerne l'abandon des harkis, trompés, désarmés, trahis, et parfois livrés à l'ennemi par des services de l'Etat Français.

Je ferai compléter la loi du 23 février 2005, par l'extension des droits moraux à tous les Français qui, dans les formations supplétives ou assimilées, ont défendu l'intégrité du territoire national.

En effet, les citoyens qui ont refusé la violation de la Constitution dénoncée par Gaston Monnerville, président du Sénat, et ont poursuivi le combat pour le maintien des départements d'Algérie dans la France, ont été pourchassés, internés arbitrairement ; certains furent torturés, assassinés par les polices officielles ou parallèles du gouvernement de Paris et condamnés par des Tribunaux d'exception, certains même à des peines capitales exécutées après que ces Tribunaux aient été déclarés illégaux par le Conseil d'Etat.

Je veillerai à ce que la loi du 23 février 2005 complétée, dispose que, sont interdites :

- Toute injure envers les citoyens ayant respecté la constitution et défendu l'intégrité du territoire national de 1954 à 1968.
- Toute apologie des terroristes, de leurs complices, des crimes et tortures commis contre ceux qui se sont opposés à l'abandon de l'Algérie française et du Sahara.
- Toute atteinte à la plénitude des droits des citoyens (notamment le droit d'élever des monuments consacrés aux Morts pour la France et de commémorer leur sacrifice).

Je favoriserai par tous les moyens le souvenir de l'Armée d'Afrique, de ses sacrifices afin de faire connaître à la jeunesse de France sa diversité cimentée par une exemplaire fraternité d'armes.

Pour que cette jeunesse connaisse enfin l'exacte vérité, je ferai mettre en place un centre national où seront rassemblées les archives officielles, documents, ouvrages, tableaux, films, photographies, dans un lieu de recherche et de création, contribuant notamment à sauvegarder la culture algérienne et à la faire vivre.

J'adhérerai à un projet de mémorial dédié à la France dans son expansion outre-mer, accordant une part importante à l'Afrique du Nord, et notamment à l'Algérie.

Alors que s'intensifie la campagne de dénigrement systématique contre l'œuvre accomplie outre-mer par notre pays, le rôle de l'enseignement est d'apporter en la matière équilibre et objectivité. Or l'étude des manuels scolaires actuels fait apparaître des lacunes graves, des contre-vérités flagrantes, des mensonges éhontés.

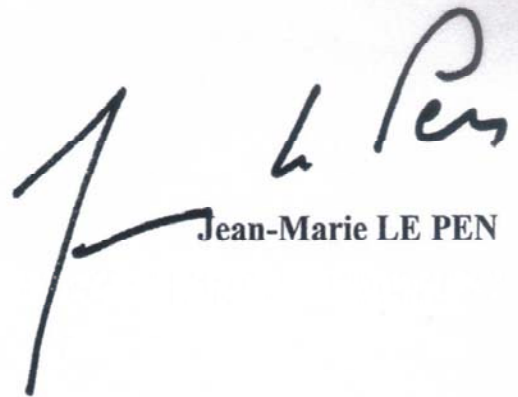
L'amalgame sommaire entre les différents types de colonisation, l'enseignement sélectif de la traite et de l'esclavage font le reste.

Dans la plupart des manuels scolaires, les accusations d'exploitation brutale et inhumaine travestissent la réalité quotidienne de ce qu'a été la colonisation, avec ses difficultés, ses insuffisances et ses faiblesses certes, mais en omettant d'évoquer les bienfaits de toute nature apportés par la Pax Franca.

La victoire militaire en Algérie contre la rébellion est bien entendu occultée, ainsi que les crimes abominables du FLN. Par contre, les manifestations du 17 octobre 1961 à Paris et de la station de métro Charonne en février 1962 retiennent toute l'attention. Pourtant, nulle part il n'est fait

allusion à la directive secrète du Ministre Louis Joxe interdisant d'embarquer les Harkis vers la métropole avec pour terrible conséquence les massacres de masse qui ont suivi et les ont décimés. Oubliés aussi le 26 mars 1962 à Alger, les massacres du 5 juillet 1962 à Oran, les enlèvements, les disparitions, tout au long de cette terrible année.

Amis rapatriés, j'ai été à vos côtés hier ; je reste avec vous aujourd'hui dans le seul respect de la patrie française... de ses héros et de ses morts, qu'ils aient été juifs, chrétiens ou musulmans.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long vertical stroke on the left and a series of loops and curves on the right, resembling the letters 'J M L Pen'.

Jean-Marie LE PEN